

3 informations pour commencer la journée : Zoov, entreprises en hausse, et Uber

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations startup à côté desquelles il ne faut pas passer. Aujourd'hui : Zoov, créations d'entreprises et Uber.

Temps de lecture : minute

17 octobre 2019

Zoov invente le transfert d'énergie entre vélos en libre-service

Après Withings, Sculpteo et Invoxia, Eric Carreel récidive dans l'entrepreneuriat en misant sur la mobilité. Zoov, sa nouvelle pépite, propose des vélos en libre-service qui s'intègrent intelligemment dans les villes. Les stations sont très compactes pour ne pas gêner les autres usagers de la route. L'application associée permet de trouver à la fois les stations Zoov mais aussi des espaces dédiés où se garer pour ne pas déranger les piétons. Le GPS proposé par l'entreprise vous indique le meilleur trajet et vous guide.

À l'occasion du salon Autonomy, Zoov dévoile sa dernière innovation : un système de transfert d'énergie entre vélos. La station se déploie sous la forme d'un arceau sur lequel les vélos s'alignent. Chaque vélo se connecte sur cette ligne d'énergie et peut ainsi apporter la sienne ou recevoir celles des autres en fonction de ses besoins. L'ensemble est piloté par un algorithme qui optimise le niveau de charge. Chaque vélo dispose d'une autonomie de 45 km. Les premiers modèles ont déjà été

déployés dans le sud du Grand Paris et la métropole bordelaise.

Les créations d'entreprises reprennent à la hausse en septembre

Les créations d'entreprises en France ont rebondi de 4,2% en septembre en données corrigées des variations saisonnières, après avoir enregistré une baisse en août, a rapporté mardi l'Insee. L'Institut national des statistiques a en effet révisé les créations d'entreprises pour le mois d'août, finalement en baisse de 0,6%, et non en hausse de 0,2% rapportée initialement. La hausse de septembre est surtout due à la progression des immatriculations de micro-entreprises, en hausse de 6,8%, et à un moindre degré aux entreprises classiques qui progressent de 2%. Au total, 70.605 entreprises ont été créées en France en septembre, dont 36.987 entreprises classiques et 33.618 micro-entreprises.

Sur les 12 derniers mois, les créations d'entreprises progressent de 16,6%, là aussi tirées par celles des micro-entreprises qui bondissent de 26%, contre 10,6% pour les entreprises individuelles classiques et 8% pour les sociétés. "La part des immatriculations de micro-entrepreneurs dans le total des entreprises créées au cours des douze derniers mois croît de nouveau et atteint 47,2 %", relève l'Insee dans son communiqué.

"Sur les douze derniers mois, le secteur du +soutien aux entreprises+ est celui qui contribue le plus à la hausse des créations d'entreprises", avec 27.900 créations, précise par ailleurs l'institut. Et "au sein de ce secteur, c'est dans les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion que la hausse est la plus importante" avec 7.800 créations sur les douze derniers mois.

Informations AFP

Uber intègre les scooters de CityScoot dans son appli

Les scooters électriques en libre service CityScoot seront disponibles à Paris avant la fin de l'année sur l'application Uber, ont annoncé mercredi les deux sociétés, à l'occasion du salon de la mobilité Autonomy. Avec ce partenariat commercial, Uber prendra une commission dont le montant n'a pas été dévoilé pour toute réservation d'un scooter CityScoot via son application.

"On a des options pour les trajets longs, avec les VTC, et des options pour les trajets plus courts, avec les trottinettes et les vélos électriques (...) et puis un segment entre les deux qui peut être assouvi par CityScoot", a expliqué Steve Salom, directeur général d'Uber en France, lors de la conférence de presse annonçant le partenariat. "L'idée était de s'associer avec le leader du marché et c'est ce qu'on a fait", a-t-il ajouté.

Créé en 2016, CityScoot revendique une flotte de 4.000 scooters et entre 15.000 et 20.000 trajets à Paris chaque jour. *"Ce qui est important pour nous c'est d'envisager un développement plus fort en France et au-delà. C'est donc une immense nouvelle de pouvoir s'associer avec Uber", se félicite Bertrand Fleurose, fondateur de CityScoot dont les deux-roues seront désormais floqués Uber. "On espère qu'on sera obligés d'augmenter notre flotte si le nombre de trajets le justifie. Aujourd'hui on peut déjà répondre à une quantité importante de demande", assure-t-il.*

Outre Paris, CityScoot est présent à Nice, Milan et Rome. *"Le partenariat concerne Paris, mais à terme on peut faire bénéficier Cityscoot d'une plateforme très large", abonde M. Salom. Le tarif d'utilisation des scooters restera identique à celui disponible sur l'application CityScoot, à savoir 29 centimes d'euro par minute.*

Article écrit par Anne Taffin